



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 24 janvier 2013

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD - Mrs André MASLANKIEWICZ et Emile PERRAUD, Adjoints.

Mmes Valérie CARPIN – Christine COCHET et Marie-Françoise PASCAL

Mrs Michel BATTISTELLA - Alain BOUVET – Pierre DUPORT - Bruno FORT – Fabrice GALLET - Laurent JOLY et Roland MOISSET, Conseillers Municipaux.

Absents : Mr Eric CURTET

Secrétaire de séance : Colette BLANCHARD

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ **Délibérations**

- Groupe scolaire :
 1. résiliation marché lot n°5 entreprise STEC
 2. lancement de la consultation pour lot n°5
- Achat de terrain

➤ **Informations diverses**

- Projet de fusion des communautés de communes
- Postes péri-scolaire

➤ **Questions diverses**

Mme Colette Blanchard est nommée secrétaire de séance.

Procès-verbal du 29 novembre 2012 :

Pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

Mr Le Maire demande l'ajout de deux délibérations relatives à un échange de parcelles boisées avec la commune d'Andert Condon et à la mise en place de mesures compensatoires de protection des espaces naturels. Accepté à l'unanimité

➤ **Délibérations :**

- Groupe scolaire : résiliation du marché de travaux pour le lot n°5 étanchéité.
 - En raison des absences répétées de l'entreprise STEC aux réunions de chantier ;
 - Suite au courrier de mise en demeure envoyé en recommandé avec accusé de réception au titulaire du marché;
 - Suite à la réponse de la société STEC indiquant qu'elle n'était plus en mesure d'honorer les termes du contrat de marché public signé avec la commune de Chazey-Bons pour la réalisation des travaux de construction d'un groupe scolaire – lot n°5 étanchéité;
 - Conformément aux dispositions de l'article 48 du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux ;

Sur proposition du Maire, à l'unanimité le conseil municipal décide de résilier le marché public de travaux conclu avec la société STEC – 69200 Vénissieux pour le lot n°5 étanchéité relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire et de lancer une nouvelle consultation pour le lot n°5 étanchéité, afin de poursuivre les travaux.
Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de ces travaux.

- Achat de terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accord passé entre l'Association « Les Amis de Rothodod », la SARL PRIMMO et la municipalité pour réaliser une placette et des aménagements dans le hameau de Rothodod suite à la réalisation du lotissement «Champ Devant».

Il indique que la SARL PRIMMO céderait à titre gracieux les parcelles cadastrées section B n°1190-1191-1198-1207-1212-1213 pour permettre l'élargissement des voies communales.

La parcelle cadastrée section B N°1216 d'une surface de 13a 18 ca destinée à un usage public serait cédée au prix de 20€/m² selon l'estimation de France Domaine soit un montant total HT de 22 040 € (26 360 € TTC).

Mr Bonnard demande au Conseil d'émettre un avis .

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

Accepte la réalisation de ces opérations immobilières telles que décrites par Mr le Maire et l'autorise à entreprendre toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Arrivée de Mr GALLET (n'a pas pris part aux deux premières délibérations).

- Mise en œuvre de mesures compensatoires de protection des espaces naturels.

Monsieur le Maire rappelle la demande de la société FAMY pour la mise en œuvre de mesures compensatoires de protection des espaces naturels liées à l'extension de la surface d'exploitation de la carrière située sur le territoire de la commune de Belmont-Luthézieu.

Il indique qu'il conviendrait d'établir une convention précisant les modalités de mise en œuvre de ces mesures et notamment :

- les engagements de chacune des parties et leur durée d'application ;
- la nature des mesures compensatoire et leur durée d'application ;
- le périmètre du territoire communal sur lequel s'appliqueraient ces mesures compensatoires à savoir :

- Une surface d'environ 60,6 ha au total, située dans la forêt communale de Chazey-Bons au lieu dit « Bois de Voillenans » pour 53 ha et les parcelles boisées qui feront l'objet d'un échange avec la commune d'Andert-Condon au même lieu dit pour 7,6 ha.

Monsieur le Maire précise enfin que les services de l'Office National des Forêts seront sollicités dans le cadre du renouvellement du plan pluriannuel de gestion de la forêt à venir ainsi que le CREN dans le cadre du soutien technique à la protection des espaces naturels.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer décide à l'unanimité de :

- Donner un accord de principe à la mise en œuvre par la société FAMY de mesures compensatoires de protection des espaces pour l'extension de la surface d'exploitation de la carrière située sur la commune de Belmont-Luthézieu et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la gestion de ce dossier.

- Echange de parcelles boisées avec la commune d'Andert Condon.

Monsieur le Maire suite à la précédente délibération relative à la mise en œuvre de mesures compensatoires de protection des espaces naturels, indique :

- que la commune d'Andert-Condon est propriétaire d'une surface boisée d'environ 7,6 ha au lieu dit « Bois de Voillenans » et que la commune de Chazey-Bons est propriétaire d'une surface boisée estimée à 4,4 ha sur le territoire de la commune d'Andert-Condon ;
- qu'il a rencontré Mr le Maire d'Andert-Condon pour lui proposer de procéder à un échange de ces parcelles afin de permettre le regroupement des parcelles de forêt communale respectives en tènement ;
- que les services de l'Office National des Forêts seront sollicités pour l'évaluation des biens échangés et s'assurer de la pérennité des plans pluriannuels de gestion des forêts.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition d'échange.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de Mr le Maire pour l'échange de parcelles boisées avec la commune d'Andert-Condon et l'autorise à signer toutes pièces utiles à la gestion de ce dossier.

➤ Informations diverses

☞ Projet de fusion des Communautés de Communes.

Monsieur Bonnard informe qu'une réunion à destination des élus municipaux des communes concernées se tiendra le 20 février à Belley. Ils auront ensuite à délibérer au sein de leurs assemblées respectives.

☞ Recrutements d'agents pour les postes péri-scolaires existants ou qui seront créés suite au départ en retraite de l'ATSEM au 1^{er} avril.

Les modifications d'organisation des services envisagées donneront lieu à modification du tableau des emplois permanents lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Mr le Maire et Mme Blanchard rendent compte des entretiens d'embauche qu'ils ont l'un et l'autre réalisés.

Le choix définitif est entériné par le Conseil Municipal pour le poste d'ATSEM et pour un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 24 janvier 2013

Chazey-Bons, le 26 janvier 2013
Le Maire, Didier BONNARD

